



# Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 20.04.2021 via Zoom

**Présents :** B. Brasseur, A. Despres, J.L. Dessart, P. Garcia, J.C. Hougardy, P. Hourez, A. Luisi, S. Moonen, I. Paquet, T. Pierloot, D. Timmermans, G. Vivroux.

**Invité :** B. Neuville.

**Excusés :** K.D. Convents, T. Marique.

## 1. Le mot du Président

Le président remercie P. Hourez et A. Despres qui malgré leur état de santé ont tenu à assister à la présente réunion.

Le dernier CODECO peut nous laisser espérer une reprise normale (ou full options 😊) de notre activité au début de la nouvelle saison 2021-2022. Il n'y a plus qu'à espérer que le nombre des hospitalisations, notamment aux soins intensifs, diminue !

Si le rôle de commentateur est actuellement beaucoup plus facile que celui de décideur, espérons cependant que plutôt que discuter, une grosse majorité de la population mettra tout en œuvre pour qu'une vie la plus normale possible puisse être envisagée pour l'été.

En attendant, la compétition des clubs belges de la BENE League a repris ce week-end et une rencontre a déjà dû être reportée pour cause de Covid. Espérons que la compétition puisse aller à son terme et que nous puissions profiter sans modération des retransmissions en streaming de ces rencontres.

Enfin, souhaitons le meilleur au HC Visé BM pour la finale de la coupe de Belgique du 08 mai 2021.

## 2. Désignation des membres du bureau du conseil d'administration de la L.F.H. et des représentants L.F.H. au C.E.P. U.R.B.H.

Les membres désignent à l'unanimité :

- J.L. Dessart comme Président de la L.F.H.

- T. Pierloot comme Vice-Président de la L.F.H.

**Membres effectifs au C.E.P. :** B. Brasseur, J.L. Dessart, T. Pierloot.

**Membres suppléants au C.E.P. :** J.C. Hougardy, T. Marique

**Experts pour l'A.G. U.R.B.H. :** S. Moonen, A. Luisi, D. Timmermans

## 3. Approbation des P.V. des réunions des 09.03 et 31.03.2021

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi les envois des P.V. du 09.03 et du 31.03.21 aux administrateurs, ceux-ci sont approuvés.

## 4. Trésorerie

La situation financière au 31.03.2021 a été envoyée aux administrateurs avec la convocation.

Pas de question posée à Hervé.

La situation budgétaire actuelle ne reflète pas grand-chose vu les conséquences de la pandémie.

Cela étant, nous avons pu remarquer que plusieurs budgets qui nous sont attribués annuellement ont été diminués. P. Garcia évoque la diminution de 5.000 € de la subvention de fonctionnement de l'ADEPS. Il en est de même concernant la subvention de haut niveau. S'agissant de la formation de cadres, 20.000 € avait été budgétisés et un subside de 12.000 € a été accordé accompagné d'une subvention exceptionnelle, non prévue, de 17.500 € concernant la digitalisation.

Le Président est heureux de communiquer qu'il a été contacté par le club de l'Estu Tournai, lequel voulait nous remercier pour notre geste à l'égard des clubs. Ce message fait du bien et doit nous convaincre que la reconnaissance existe toujours.

## 5. Secrétariat

### \* AG du 26.03.2021

J.L. Dessart pense que nous pouvons nous montrer satisfaits de la manière avec laquelle cette A.G. s'est déroulée. Il remercie et félicite le personnel qui a géré cet important événement avec brio. Merci aussi à Gianni Radicchi d'avoir accepté de venir remplir, au sein des bureaux de la L.F.H., le rôle de scrutateur imposé par les nouvelles dispositions légales.

### **\* Covid 19.**

Vu l'absence de compétition, le personnel du secrétariat preste un jour par semaine soit le lundi, soit le jeudi. Le téléphone est ainsi dévié aux autres moments sur le GSM du S.G.

## **6. Affaires techniques**

### **\* Dérogation U19**

Examen de la demande de notre DT relative à la possibilité pour nos clubs de demander une dérogation pour nos jeunes de 19 ans de jouer une année supplémentaire dans la compétition U18. Cette demande est motivée par le fait que ces jeunes ont perdu une saison en matière de formation. Plutôt que de leur imposer de jouer en seniors, nos techniciens estiment qu'il est souhaitable de leur donner l'opportunité d'encore jouer une saison en compétition « jeunes ». Il s'agirait donc d'une possibilité et non d'une obligation, ce qui laisse aux clubs la liberté d'en profiter ou non. Cette dérogation pourrait également avoir un effet positif pour les clubs qui disposeraient d'un potentiel joueurs U18 plus important, ce qui pourrait faciliter leur inscription dans le championnat de cette catégorie. De plus, cette mesure pourrait avoir un effet attractif pour nos jeunes qui envisageraient d'abandonner notre sport suite à leur passage dans la catégorie « seniors ».

Le fait qu'une seule compétition réunissant les équipes des trois provinces pourrait à nouveau être organisée ne doit pas être perdu de vue et ce, même si ce type de décision est normalement de la compétence des comités provinciaux.

Il apparaît que la V.H.V. a accordé une dérogation pour les compétitions «regio » mais pas pour les compétitions « V.H.V. » et on peut en déduire qu'il n'y aurait pas non plus de dérogation pour les finales U.R.B.H. U18

Il serait souhaitable de connaître les raisons et arguments qui ont poussé le C.A. de la V.H.V. de ne pas accorder cette dérogation à tous les niveaux. J. Vandenberg sera questionné à ce sujet et ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du C.E.P.

### **\* Centre de formation**

Le centre a été fermé la semaine précédant les vacances de Pâques vu la fermeture des écoles. La reprise de ce dimanche soir s'est déroulée normalement.

Moyennant un protocole strict proposé par nos techniciens, nous avons aussi reçu l'autorisation d'organiser notre détection comme cela se fait habituellement. Elle est prévue le samedi 01.05.2021 dans la salle du Blanc Gravier au Sart-Tilman.

10 inscrits mais 7 dossiers reçus actuellement pour les détections.

### **\* J'me bouge pour mon club**

B. Neuville communique que tous les clubs de la LFH qui se sont inscrits ont atteint l'objectif. Bravo aux clubs de Brussels Handball Club - Handball Club Silly - Handball Club Sprimont - Estudiantes Handball Tournai - Handball Sporting Club Tubize - HC Kraainem - Waterloo Ambiorix Sport Handball - HACCA - JS/EP Herstal Handball - Handball Club Amay - Union Beynoise - Handball Club Malmedy - HC Herstal - HC Visé BM - HC Perwez - ROC Flémalle - HBCCR - Liège Handball Club.

## **7. URBH**

### **\* CEP URBH**

- Feuille de match électronique : D. Boulet, le General Manager de la VHV, a repris contact avec notre S.G. pour l'informer qu'il allait reprendre ce dossier. Les choses semblent évoluer et c'est tant mieux pour tous. B. Piel a déjà démontré sa disponibilité.
- La date du prochain CEP n'a pas encore été fixée.  
Nous n'avons pas encore reçu l'ordre du jour mais on peut imaginer que le point relatif à la proposition de modification du règlement URBH en cas d'abandon de la BENE League y sera abordé.  
Les représentants L.F.H. y défendront notre décision prise le 09.03.2021.
- Finale de la coupe de Belgique : Le HC Visé BM disputera la finale le samedi 08.05.2021 à Hasselt. La rencontre sera diffusée en direct sur une chaîne de la VRT et sur plusieurs chaînes locales francophones.

## 8. Arbitrage

### \* Indemnités d'arbitrage

La période a été « chaude » pour faire avancer ce dossier rapidement. J.L. Dessart remercie T. Pierloot pour son engagement ainsi que les juristes de l'A.I.S.F. pour leur disponibilité et leur expertise.

En l'absence de réponse de la V.H.V., nous avons multiplié les contacts avec ces juristes, ce qui nous a permis de dégager une solution légale qui ne règlera sans doute pas toutes les situations mais qui devra permettre à nos arbitres et observateurs d'en encore assumer leur fonction dans le statut de volontaire.

Une séance d'information sera organisée pour ceux-ci et un document leur sera transmis afin qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à la gestion de leur dossier individuel.

Ce document est à la relecture à l'A.I.S.F.. De plus, afin de nous assurer à 100 % (bonne gouvernance), une demande de ruling (décision anticipée en matière fiscale) va être/a été introduite auprès du SPF Finances car l'interprétation peut varier d'un inspecteur à l'autre).

Ce seront les arbitres et les observateurs qui auront la responsabilité du suivi de leur situation personnelle, pas la L.F.H.. En effet, les contrôles éventuels seront dirigés vers les personnes.

A ce propos, le Président regrette l'attitude de notre chef arbitre qui diffuse parmi les arbitres l'information que nous n'avons aucune considération pour eux et que nous n'essayons pas de trouver une solution.

Cette attitude est inacceptable car cela est totalement contraire à la réalité et il doit le savoir puisque Thierry le tient informé des évolutions du dossier. J.L. Dessart rappelle que, lors de notre réunion du 09.03.2021, nous l'avions chargé de nous communiquer une proposition en faisant référence à ce qui est fait au niveau de la V.H.V. Nous n'avons jamais eu de réponse à cette demande. Heureusement, nous avons pu compter sur l'aide de T. Pierloot, lequel en tant que secrétaire de la C.C.A.F., s'est investi dans le dossier.

Cette situation est regrettable et il nous faudra réagir de manière adéquate pour regagner la confiance des arbitres et des observateurs.

Prochaine réunion le 01.06.21.